



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4746

Attribution de subventions de fonctionnement à 14 écoles de musique pour un montant global de 54 300 euros - Enveloppes "fonctionnement école de musique" et "Casino"

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 MAI 2019
DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4746 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT A 14 ECOLES DE MUSIQUE POUR UN MONTANT GLOBAL DE 54 300 EUROS - ENVELOPPES "FONCTIONNEMENT ECOLE DE MUSIQUE" ET "CASINO" (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a choisi de soutenir quatorze écoles de musique associatives réparties sur son territoire. Ces structures associatives d'enseignement artistique offrent aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous types de disciplines musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, du cours individuel aux pratiques collectives, de toutes les esthétiques, classique, jazz, musiques actuelles. L'ensemble des écoles soutenues compte environ 2500 élèves, jeunes et adultes.

Onze de ces écoles se sont organisées, avec le Conservatoire à rayonnement régional de Lyon (CRR), en un réseau d'écoles de musique (REM) depuis 2013 et sont cosignataires avec la Ville de Lyon de la Charte d'enseignement musical de Lyon. Le réseau, qui en est issu, constitue un lieu de dialogue et d'échanges sur les pratiques professionnelles, et a permis de développer des relations partenariales fortes entre les signataires.

Constatant les bénéfices tirés de cette expérience en réseau, les signataires de la charte ont souhaité s'engager dans une deuxième charte, signée en février 2018 pour trois ans. Les partenaires s'entendent pour réfléchir à une optimisation de la complémentarité de l'offre de l'enseignement musical sur Lyon et à une meilleure circulation des élèves, d'une structure à l'autre, au fil des étapes des acquisitions ou des pratiques.

En s'appuyant sur l'expérience acquise et avec l'objectif de développer encore les collaborations : échanges de pratiques et d'expérience, circulation des enseignants, accompagnement des élèves dans leurs différents parcours grâce à une offre diversifiée et répartie sur le territoire de Lyon, travail en commun pour l'organisation de concerts collectifs le cas échéant. La Ville de Lyon accompagne le réseau, outre les subventions qu'elle attribue aux écoles signataires, par un encouragement au partenariat et à la mutualisation d'actions.

Par convention de délégation de service public, signée le 7 février 2019, qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2019, la SAS Grand Casino versera une contribution à la Ville de Lyon d'un montant annuel de 300 000 € pour le développement artistique et culturel local, au lieu de 200 000 € dans le cadre du contrat actuel.

Au titre de l'année 2019, la SAS Grand Casino verse une contribution à la Ville de Lyon d'un montant de 233 333 €

Dans ce cadre, et pour l'exercice 2019, les subventions allouées à huit écoles de musique seront complétées grâce au soutien financier du Grand Casino de Lyon - Le Pharaon, pour un montant global de 10 500 €

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des associations ainsi qu'un tableau récapitulatif des subventions proposées.

Allegretto (33 rue Bossuet 69006 Lyon) - L'école de musique Allegretto, créée en 1986, accueille plus de 200 élèves, adultes, enfants et adolescents. Cette école de musique associative est hébergée dans l'école Jean Racine et par la Mairie du 6ème arrondissement (salles administratives et de répétitions).

Elle propose des cours de chant, flûte traversière et flûte à bec, clarinette, saxophone, trompette, accordéon, guitare, piano, violon, alto, violoncelle et Formation Musicale. Les élèves peuvent participer aux différents ensembles : chorale, ensemble vocale, orchestre, atelier jazz, atelier musique actuelle.

L'école participe aux temps forts culturels proposés par son arrondissement.

L'école dispense :

- de l'éveil musical (3 à 6 ans), pour une ouverture à la musique sous forme de jeux ;
- de la formation musicale (6 à 18 ans), avec solfège à partir de 6 ans, sur 6 années, formation à la lecture, au chant, au rythme et à la théorie de la musique, partiellement assistée par ordinateur ;
- de l'enseignement instrumental (dès 6 ans) : Piano, violon, flûte à bec, flûte traversière, guitare classique et moderne, saxophone, clarinette, trompette, chant et batterie-percussions, sur une pédagogie classique ;
- de l'approfondissement (à partir de 13 ans) avec instrument seul et orchestre obligatoire ;
- une chorale (dès 6 ans) ;
- un ensemble vocal (dès 15 ans) ;
- un enseignement instrumental pour adultes, avec une pédagogie classique par petits groupes homogènes ;
- de la musique d'ensemble (à partir de la 3ème année d'instrument).

Elle poursuit son événement « Allegretto fait son festival » qui s'est déroulé, cette année, les 5 et 6 avril 2019 à l'escale lyonnaise avec un concert des grands élèves et à la salle Victor Hugo sur un projet de l'école autour de la comédie musicale « Athanor » de C.H. Joubert.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 6 000 €

Subvention proposée : 6 000 €

Centre de la Voix Rhône-Alpes (24 av Joannès Masset - Les Passerelles 69009 Lyon) - l'Association Centre de la Voix Rhône-Alpes est née en juillet 1999, avec pour objectif de permettre à un large public, amateurs comme professionnels, de se former à la pratique du chant en leur proposant des formations adaptées à leurs parcours et à leurs envies. L'école fête ses 20 ans cette année.

Isabelle Eschenbrenner, chanteuse lyrique de renom et directrice de la structure, est à l'initiative de ce projet, qui propose aux amateurs des formations pluridisciplinaires (technique vocale, travail corporel, théâtre, cours d'interprétation). Les cours sont ouverts à tous à partir de 2 ans.

Le Centre permet à des professionnels de se former grâce à des classes de maîtres et à des formations de formateurs.

Le Chœur d'Enfants, en partenariat avec le CRR de Lyon, permet à plusieurs élèves de l'école de rejoindre chaque année des maîtrises (Opéra de Lyon, CRR, petits Chanteurs...), des Ecoles Supérieures de Chant (CNSMD, Haute Ecole de Musique de Genève, de Lausanne...) ou des chœurs renommés.

L'école compte 300 adhérents dont 200 élèves en cours réguliers.

Le CVRA organise également une saison de concerts dans ses locaux, à l'espace Jean Couty, à la chapelle de l'hôpital de Fourvière et à la salle Molière. Il accueille en

résidence deux chœurs sur la saison, L'Arnachoeur, direction Maude Georges et Le Doux Silence, direction Clément Brun.

Depuis 2017, Le Centre de la Voix s'implique dans des cursus musicaux en temps scolaire au sein d'établissements scolaires proposant son expertise en matière d'enseignement vocal et instrumental : depuis l'année scolaire 2017-2018, il participe au Cursus Musical d'Excellence au sein du collège Jean de Verrazane (9^e arrondissement), qui s'est poursuivi cette année avec l'ouverture d'une 2^e classe à la rentrée scolaire 2018-2019. Ce cursus se compose, ainsi, actuellement, d'une classe de 5^e et d'une classe de 4^e, avec une bonne cohésion de groupe. En 2019, le CVRA participera au cursus Voix mis en place dans l'école primaire publique Albert Camus (5^e arrondissement). Cette mobilisation au profit de tous les publics explique l'augmentation de la subvention proposée en 2019.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 6 500 € au titre des écoles de musique + 1 500 € sur enveloppe « Casino »

Subvention proposée : 11 000 €

Ecole de Musique de St Rambert (Maison des Associations 42 rue des Drs Cordier 69009 Lyon) - L'Ecole de Musique de Saint Rambert, créée en 1989, est une école de musique de quartier qui offre un enseignement de proximité.

Elle permet la pratique musicale individuelle et collective, débutant ou non, adulte ou enfant dès 5 ans, et quel que soit le choix de style musical (classique, rock, jazz, musiques du monde ...).

L'EMSR dispense de l'éveil musical (5-6 ans), de la découverte 5 instruments (6-7 ans), de l'initiation instrument (6-7 ans), de la formation musicale et cours individuels d'instruments (à partir de 7 ans), des cours individuels d'instruments (ados/adultes) et propose des ateliers (ados/adultes).

Des stages « Musique en Famille » à destination des enfants/parents, sont également proposés.

L'EMSR intervient également en milieu scolaire. A ce titre, « Orchestre à l'école » OAE, créé en 2008, est un partenariat pédagogique Ecole de musique /Ecole primaire Alphonse Daudet du 9^e arrondissement de Lyon. Depuis octobre 2010, il est également en partenariat avec le CRR de Lyon. Il s'adresse à une classe entière d'enfants de 8-9 ans (CE2) deux heures par semaine et se poursuit avec ces mêmes enfants en CM1. Durant ces deux années, l'OAE permet à tous ces enfants de pratiquer un instrument directement au sein d'un orchestre grâce à un enseignement oral dispensé par cinq professeurs d'instruments et basé sur un répertoire créé pour eux.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 3 000 € au titre des écoles de musique + 1 500 € sur enveloppe « Casino »

Subvention proposée : 4 500 €

Ecole de Musique du 7^{ème} (14, avenue Berthelot- Centre Berthelot 69007 Lyon) - L'EM7, créée en 1983, est une école de musique associative basée dans le 7^e arrondissement de Lyon, dans les locaux du collège St Louis. Elle a pour vocation de promouvoir la pratique instrumentale au travers de son école de musique, de son harmonie et de ses divers ensembles

Les cours sont actuellement dispensés par plus de 20 professeurs, tous diplômés et salariés de l'association.

L'EM7 propose des cours individuels d'instruments ouverts aux enfants comme aux adultes, suivis en parallèle d'un cours de formation musicale. Les instruments proposés

sont – l’alto, le violon, le violoncelle, la guitare, le piano, la trompette, le trombone à coulisse, le cor d’harmonie, le tuba, le saxophone, la flûte traversière, la clarinette, la batterie, les percussions classiques et le chant.

La formation musicale est le pilier de l’enseignement musical à l’EM7. Elle permet de lire, comprendre, créer et ressentir la musique. Elle peut commencer pour les plus jeunes par l’éveil musical ou l’initiation, et se poursuit par 2 cycles de 3 ans avec une ouverture à la Musique Assistée par Ordinateur (MAO).

Un éveil musical est également proposé dès 3 ans, et permet à l’enfant de découvrir la musique par le biais de jeux, chansons, écoute et instruments et de s’essayer aux petites percussions.

L’école intervient également dans des manifestations culturelles et festives de son arrondissement.

Pour information, subvention reçue au titre de l’année 2018 = 4 000 €

Subvention proposée : 4 500 €

Ecole de Musique Guy Candeloro (groupe scolaire J. Macé 1, place général André 69008 Lyon) - L’école de musique Guy Candeloro existe depuis 1992 et est très active. Elle accueille tous les amoureux de la musique, de tout âge, de toute situation géographique et de tout niveau. Elle encourage la vie de quartier, soutient les manifestations musicales et publiques des élèves et professeurs et développe la pratique musicale collective (orchestre, chorale et ateliers).

L’école dispense :

- des cours d’instrument individuels. Les instruments enseignés sont le piano, le violon, l’alto, le violoncelle, la contre-basse, la guitare (basse, électrique ou classique), la flûte traversière, la clarinette, le saxophone, l’accordéon, la batterie, le chant, la trompette... ;
- des cours collectifs : formation musicale, orchestre de l’école dès 2 ans de pratique musicale, la Candell’Harmonie, où tous les instruments sont accueillis dès 3-4 ans de pratique, la chorale de l’école, la chorale des enfants ;
- des ateliers collectifs : enseignement plus spécialisé pour un travail autour de thèmes variés ;
- des ateliers d’éveil musical ouverts dès 3 ans ½.

Pour information, subvention reçue au titre de l’année 2018 = 3 000 €

Subvention proposée : 3 500 €

Ecole Lyonnaise des Cuivres (maison des Associations - 28 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon) - L’Ecole Lyonnaise des Cuivres, école de musique associative créée en 2010 par des musiciens formés au CNSMD, met la pratique des cuivres, des percussions et des bois à la portée de tous, grâce à une pédagogie basée sur l’apprentissage collectif.

Les cours proposés sont les suivants :

- l’éveil musical parents-enfants 0-3 ans (éveiller les sens de l’enfant à travers trois axes: le corps, l’oreille et la voix) et l’éveil musical 3-4 ans et 5-6 ans ;
- la découverte instrumentale 6-8 ans ;
- atelier cuivres : trompette, cor, trombone, mais aussi bugle, alto, baryton, euphonium et tuba, chacun choisit l’instrument qui lui correspond ;
- atelier bois (saxophone, flûte traversière, clarinette) : pour découvrir et pratiquer ces instruments ;
- atelier percussions et batterie : cours collectif de percussions (atelier hebdomadaire) ;

- fanfare : pour jouer d'un instrument (cuivres, flûte, saxophone, clarinette, percussions) en groupe (répétitions les vendredis et représentations tout au long de l'année).

L'école poursuit son implication dans les crèches, les bibliothèques et au sein de l'école Chevalier Bayard et a créé une classe « orchestre à l'école » à la rentrée, en relation avec le collège Clément Marot 4^e.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 3 000 € au titre des écoles de musique + 1 500 € sur enveloppe « Casino »

Subvention proposée : 4 500 €

Ensemble Orchestral de Lyon 9^e – Ecole de Musique de Lyon 9e (6 rue du Chapeau Rouge 69009 Lyon) - L'association est composée de deux entités : l'école de musique, qui permet à toutes et tous et à tout âge d'apprendre la musique de façon conviviale dans des disciplines variées, et l'ensemble orchestral (entre 26 et 28 musiciens), qui permet à toutes et tous de se retrouver pour jouer ensemble des morceaux de style divers.

Installée depuis 1974 dans le 9^e arrondissement, l'école offre la possibilité à tous ses habitants de pratiquer la musique dans le quartier. L'enseignement musical, de qualité, est dispensé par des professeurs diplômés de conservatoires.

L'école propose des cours individuels (clarinette, flûte traversière, piano, trompette, guitares, ...), des cours et des ateliers collectifs (atelier vent, cordes ou rock, éveil musical de 4 ans à 6 ans, solfège enfants et adultes, parcours découverte d'instruments).

Pour cette saison, l'école organise, au 2^e trimestre de 2018-2019, des classes de découverte destinées, à découvrir comment choisir un instrument. Cette proposition s'adresse tant aux enfants de la grande section de maternelle aux classes élémentaires qu'aux adultes.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 2 200 € au titre des écoles de musique + 1 000 € sur enveloppe « Casino »

Subvention proposée : 3 200 €

Harmonie Montchat Monplaisir (espace Triolet -53 rue Richard 69003 Lyon) - L'Harmonie de Montchat-Monplaisir a vu le jour en 1877 et accueille toutes les personnes instrumentistes désireuses d'exercer leur passion musicale en groupe. L'orchestre est composé actuellement d'une trentaine de musiciens.

L'école de musique a un programme pédagogique du niveau de la Confédération Musicale de France.

L'école de musique propose des cours de trompette, batterie, clarinette, flûte traversière, saxophone, cor, violon, solfège et éveil musical pour tous niveaux.

Le répertoire est choisi en fonction de la variété des pupitres et de la difficulté des morceaux.

De plus, elle accueille toutes les personnes instrumentistes qui souhaitent exercer leur passion musicale en groupe. Ces musiciennes et musiciens (une quarantaine), tous bénévoles, se réunissent afin de répéter un programme éclectique proposé lors de concerts gratuits en salle, église ou sur les places publiques lyonnaises.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €

IMMAL Institut Musical de Méthodes Actives de Lyon (8, rue du Plâtre 69001 Lyon) - Association créée en 1975, IMMAL est un centre de Formation à la Pédagogie Musicale et un lieu de rencontre et de culture musicale pour les enfants et les adultes.

IMMAL développe une éducation musicale de base qui s'appuie sur des pédagogies « actives » telles qu'elles ont été définies par les plus éminents spécialistes. L'IMMAL s'intéresse tout particulièrement à l'Éveil Musical et Corporel des tout-petits, à l'apprentissage du solfège des plus grands et à la pédagogie.

L'équipe des professeurs privilégie un apprentissage qui donne la priorité au développement sensoriel et à l'épanouissement de l'enfant. L'IMMAL est un lieu d'apprentissage où apprendre en s'amusant.

Les cours dispensés se répartissent comme suit :

Cours enfants :

Avec le « Jardin des Sons » (pour les enfants de 3 mois à 36 mois et leurs parents), l'éveil musical et corporel pour les enfants de 3 ans à 6 ans révolus, la formation musicale corporelle et l'atelier percussions.

Cours adultes :

Avec l'atelier chœur adulte et la formation musicale tous niveaux.

Cours enfants et adultes :

Avec la musique en famille pour un travail de mise en place d'un répertoire de chansons françaises et du monde.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 4 100 €

Subvention proposée : 4 100 €

Institut Musical Suzuki de Lyon (7 quai Lacassagne 69001 Lyon) - L'IMSL a été créé en 1978 par Judith et Christophe Bossuat. Cette école de musique associative à but non lucratif a pour but de promouvoir l'enseignement de la musique (violon, violoncelle, piano, flûte, formation musicale) avec la pédagogie Suzuki. Ce sont des parents bénévoles qui gèrent le quotidien de l'IMSL, la partie administrative, mais aussi l'organisation des concerts, ainsi que la réalisation et la mise à jour de ce site internet.

Cette méthode d'enseignement a été développée par M. Shinichi Suzuki et repose sur l'apprentissage de la musique selon les mêmes concepts que l'apprentissage de la langue maternelle. Cette méthode est non seulement pédagogique mais philosophique. Elle est fondée sur le respect de l'enfant en tant qu'individu et sur la conception que l'habileté s'apprend, se développe et surtout ne s'hérite pas.

Les enfants peuvent débiter à un âge plus précoce (vers 3 ou 4 ans). C'est l'enfant lui-même qui sera le générateur de progrès.

L'IMSL propose un enseignement du piano, du violon, du violoncelle, de la flûte en appliquant les principes de la méthode Suzuki.

Les activités de l'association sont connues et reconnues dans le paysage lyonnais, en région et également au niveau national.

Des concerts sont organisés dans l'année afin de permettre aux enfants de jouer devant un public et de présenter leurs progrès

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 1 000 €

Subvention proposée : 1 000 €

Léthé Musicale (10 Impasse Pierre Baizet 69009 Lyon) - L'association Léthé Musicale, créée en 1996, est un centre de pratique musicale, d'enseignement de la musique, et de musicothérapie à destination des personnes en situation de handicap.

Elle propose des ateliers pédagogiques, éducatifs ou thérapeutiques, animés par une équipe de musiciens et de musicothérapeutes professionnels accompagnés par des bénévoles.

Elle s'adresse principalement à des personnes présentant un handicap moteur, sensoriel, psychique ou mental, et rassemble aujourd'hui près de 500 personnes porteuses de handicap sur la région lyonnaise.

Léthé Musicale est également « centre ressource » et mène des actions de sensibilisation à l'arthérapie et aux pratiques artistiques dans le secteur de la santé et du handicap (événements, projets artistiques, stage de formation continue,...).

Outres ces activités, elle propose des animations musicales, spectacles, concerts adaptés : Vocamix à l'automne, bal pour tous en hiver, KaleidoSon au printemps et « du vent dans les branches » en été.

L'équipe est composée de 10 intervenants professionnels.

Cette saison, le programme Vocamix en partenariat avec le Centre de la Voix permettra, sur deux jours, de faire se rencontrer adultes, enfants, chanteurs valides et handicapés issus d'ensembles vocaux de la Région.

Pour information, subventions reçues au titre de l'année 2018 = 2 500 € en fonctionnement et 1 500 € en équipement

Subvention proposée : 3 000 €

RYMEA (46 rue Bugeaud 69006) - Située au cœur du 6^e arrondissement de Lyon, l'école Willems Ryméa de Lyon, créée en 1987, propose des cours d'initiation musicale, de solfège et d'instrument pour enfants à partir de 3 ans et adultes. Les cours ont pour objectifs de solliciter le plaisir de la découverte et de l'écoute mutuelle.

L'école dispense la méthode d'éducation musicale d'Edgar Willems qui permet un apprentissage progressif et ordonné. La musique est un langage et un art dont l'apprentissage suit le même développement que celui d'une langue maternelle.

Le jeu instrumental intervient dans quatre domaines simultanément, différents et complémentaires : le jeu d'oreille, par la reproduction de chansons ou de musiques, entendues et mémorisées sans support écrit, le jeu par la lecture, le jeu de mémoire et l'improvisation.

Les professeurs d'initiation et de solfège sont tous formés à la méthode Willems (formation sur 3 ans au moins). Ils partagent leurs activités entre les cours d'initiation et de solfège d'instrument, ce qui garantit une continuité pédagogique.

L'équipe de professeurs qualifiés accompagne les élèves depuis l'éveil musical jusqu'à une pratique musicale amateur de haut niveau. La pratique pédagogique pour l'enfance inadaptée a toujours été un point fort de la méthode Willems. L'intégration en milieu ordinaire à chaque fois que c'est possible, en respectant le rythme de chacun, s'y prête particulièrement bien.

La pratique musicale collective est largement représentée, avec des cours d'orchestre, de musique de chambre, et les chorales d'enfants, de jeunes et d'adultes. Sauf exception, les cours d'instrument sont individuels.

En plus des concerts, les auditions instrumentales, une fois par mois, permettent aux élèves de se produire devant un public et aux plus jeunes de faire un choix éclairé de leur futur instrument.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 000 €

Top Music (6 bis passage Coste 69006 Lyon) - Née 1985, Top Music est une école associative culturelle et musicale.

Elle œuvre pour un enseignement musical, le développement d'actions et de projets culturels, la sensibilisation, la découverte et le partage des pratiques musicales, la diffusion et le soutien à des lieux, groupes ou événements locaux, régionaux ou nationaux dans le domaine de la musique, la mise en place de moments favorisant les échanges et rencontres entre amateurs et professionnels, voisins, familles et amis.

Elle propose des ateliers pour les musiciens souhaitant découvrir la pratique de la musique en groupe et dispense aussi des cours de piano, de guitare, de basse, de batterie, de chant, de saxophone, de trompette, de violon, de harpe, de clarinette et flûte traversière.

Le choix d'ateliers proposé par Top Music est important : rock ados, rock adultes, jazz funk, jazz standard, jazz rock, chorale, etc...

Pour cette saison, Top Music met en place son projet « La Musicconf en 6 », et ouvrira ainsi ses locaux un dimanche par mois, d'octobre à mai, pour proposer aux riverains, mélomanes, avertis ou non, de se réunir autour d'un temps de convivialité, d'échange et de partage par les biais culturels et artistiques.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 2 000 €

Subvention proposée : 2 500 €

Union Musicale Lyon Guillotière – Etats-Unis (Espace des 4 Vents, 27-29 Rue Garon Duret 69008 Lyon) - L'association "Union Musicale de la Guillotière" créée à Lyon en 1928 se nomme depuis 1984 "Union Musicale de Lyon-Guillotière-Etats-Unis" suite à son installation dans le 8e arrondissement.

L'association est gérée par une petite équipe de professeurs et de bénévoles motivés autour du directeur Pierre-Yves Tréguier. Parfaitement insérée dans son arrondissement et dans son quartier, l'UMLG entretient des relations soutenues avec le monde associatif local. Elle participe, à chaque fois que cela est possible, aux manifestations culturelles locales.

L'école dispense :

- des cours d'instruments, ouverts aux enfants (à partir de 6 ans) comme aux adultes. Les instruments enseignés sont : piano, guitare acoustique, électrique et classique), guitare basse électrique, saxophone, clarinette, flûte traversière – à bec, chant.
- des ateliers collectifs pour apprendre à jouer en groupe (débutant ou confirmé)
- de la formation musicale : apprentissage par le jeu collectif de l'harmonie et de la lecture, basé sur l'écoute, la découverte des sons et la mise en application sur l'instrument.
- de l'éveil musical pour les jeunes enfants de 4/5 ans, basé sur le jeu, le chant, la découverte des premières notions musicales.
- des ateliers "initiation" proposé aux enfants entre 6 et 10 ans, qui permettent une première approche ludique de la musique, par la pratique en groupe des percussions, du chant, du chant choral et la découverte progressive des instruments.

En plus de ses activités, l'école a créé la chorale "8 au Chœur", ensemble vocal, ouvert à tous, sans pré requis.

Pour information, subvention reçue au titre de l'année 2018 = 2 500 €

Subvention proposée : 2 500 €

Je vous propose d'allouer, pour l'exercice 2019, une subvention de fonctionnement à chacune de ces associations conformément au tableau récapitulatif ci-dessous.

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 3^e, 4^e, 6^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La Ville de Lyon accepte la perception de la participation du Casino au titre de l'année 2019 de 233 333 € Le montant de la recette sera imputé sur le programme SOUTIENAC, opération CASINOAC, ligne de crédit 47467, nature 7478, fonction 30.
- 2- Une subvention globale de 54 300 € est allouée aux associations précitées selon la répartition suivante :

ASSOCIATION	Montant		Total
	Casino	Ecoles musique	
Allegretto (6 ^e)		6 000 €	6 000 €
Centre de la Voix Rhône-Alpes (9 ^e)	4 500 €	6 500 €	11 000 €
Ecole de Musique de St Rambert (9 ^e)	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Ecole de Musique du 7 ^{ème} (7 ^e)	500 €	4 000 €	4 500 €
Ecole de Musique Guy Candeloro (8 ^e)	500 €	3 000 €	3 500 €
Ecole Lyonnaise des Cuivres (4 ^e et 9 ^e)	1 500 €	3 000 €	4 500 €
Ensemble Orchestral de Lyon 9 ^{ème} (9 ^e)	1 000 €	2 200 €	3 200 €
Harmonie Montchat Monplaisir (3 ^e)		2 000 €	2 000 €
IMMAL (1 ^{er})		4 100 €	4 100 €
Institut Musical Suzuki (1 ^{er})		1 000 €	1 000 €
Léthé Musicale (9 ^e)	500 €	2 500 €	3 000 €
RYMEA (6 ^e)		2 000 €	2 000 €
Top Music (1 ^{er})	500 €	2 000 €	2 500 €
Union Musicale Lyon Guillotière (8 ^e)		2 500 €	2 500 €
TOTAL	10 500 €	43 800 €	54 300 €

- 3- La dépense correspondante, soit 54 300 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2019, programme SOUTIENAC, nature 6574, fonction 30 - opération MUSIQUAC, ligne de crédit 66882, après transfert de 10 500 € de la ligne de crédit 47466, nature 6574, fonction 30, programme SOUTIENAC, opération CASINOAC.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER